



PRICE LOCATION

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

1- OBJET	2
2- DÉFINITIONS	2
3- ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES	2
4- CONDITIONS	3
4.1 Le locataire	3
4.2 Le permis de conduire	3
5- LES OPTIONS	3
5.1 L'option kilométrage illimité	3
5.2 L'option aéroport	4
5.3 L'option conducteur additionnels	5
5.4 L'option week-end	5
5.5 L'option livraison / restitution en dehors des heures d'ouverture	5
5.6 L'option livraison / restitution week-end et jour férié	5
5.7 Prérequi et contrat de location	5
6- LA LOCATION	5
6.1 Contrat	5
6.2 États de lieux du véhicule	6
6.3 Début de la location	6
6.4 Prolongation	7
6.5 Incident pendant la location	7
6.6 Obligation du locataire en cas d'incident	8
6.7 En cas de panne	8
6.8 En cas de crevaison	8
6.9 A la fin de location	9
7- ASSURANCE ET CAUTION	10
7.1 Assurance	10
7.2 Caution	10
7.3 Franchise	11
8- RESPONSABILITES ET OBLIGATIONS	12
8.1 Responsabilités et obligations du locataire	12
8.2 Responsabilités et obligations de K PRICE LOCATION	12
9- CONDITIONS FINANCIERES	13
9.1 Tarification des locations	13
9.2 Frais d'annulation par le locataire	13
9.3 Frais de gestion de sinistre	13
9.4 Frais de gestion des contraventions	13
9.5 Pénalités de fin de location	14
9.6 Recouvrement des sommes dues	15
9.7 Pénalités de retard	15
10- COMPÉTENCE	15



1- OBJET

Les présentes conditions générales de location sont celles de **K PRICE LOCATION** dont le siège est sis 147, route du Tévelave - 97425 LES AVIRONS, immatriculée au Greffe du Tribunal Mixte de Saint Pierre de La Réunion sous le numéro 914 776 364 00012, représentée par sa gérante BEGUE Karine Marie.

KPRICE LOCATION propose de la location de courte et longue durée de voitures et utilitaires de tourisme, particulier, professionnel, administration, institution, association.

Les relations entre **KPRICE LOCATION** et le locataire sont définies dans le contrat de location.

2- DÉFINITIONS

Les termes ci-dessous auront la signification suivante:

- caution: somme maximale à la charge du locataire en cas d'accident responsable ou sans tiers identifié (hors frais de dossiers)
- location: désigne la prestation de location d'un véhicule entre le locataire et **K PRICE LOCATION**
- locataire: désigne une personne physique de plus de 23 ans, titulaire d'un permis de conduire en cours de validité et conforme à la réglementation française, obtenu il y a plus de 3 ans, qui souhaite réserver un véhicule avec **K PRICE LOCATION** afin d'en être le conducteur principal.
- incident: désigne un dommage matériel ou corporel, panne, vol, accident survenu pendant la période de location du véhicule.
- conducteur supplémentaire: personne physique de plus de 23 ans, titulaire du permis de conduire en cours de validité et conforme à la réglementation française, obtenu il y a plus de 3 ans, mentionné au contrat de location et autorisé à utiliser le véhicule loué sous la responsabilité du locataire.
- panne: défaillance mécanique, électrique, électronique, hydraulique, survenue en l'absence de tout choc, rendant impossible l'utilisation du véhicule dans le respect de la réglementation en vigueur. La crevaison, la panne, l'erreur de carburant ou l'enfermement des clés sont assimilés à une panne
- CGL: conditions générales de location



3- ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Le paiement de la location à **K PRICE LOCATION** par tout mode de règlement (sauf chèque) ou via le site ZOTCAR vaut acceptation des CGL.

Le locataire ne peut bénéficier des services de la location d'un véhicule par **K PRICE LOCATION** que s'il y a acceptation des présentes CGL comme indiqué ci-dessus.

Les présentes CGL sont transmises à la demande du locataire et lors de la livraison du véhicule et sont présentes sur le site ZOTCAR.

K PRICE LOCATION se réserve le droit à sa seule discrétion, à tout moment et sans préavis, de modifier les présentes CGL et prendra effet immédiatement.

Les présentes CGL annulent et remplacent toute version ultérieure.

4- CONDITIONS

4.1 Le locataire

Le locataire doit remplir les conditions suivantes:

- Etre agé d'au moins 22 ans
- Etre titulaire d'un permis de conduire valide (permis B) obtenu depuis plus de 3 ans
- **K PRICE LOCATION** se réserve le droit de demander à tout moment un justificatif d'identité
- Ne pas avoir fait l'objet de sanction pénale ou administrative pour: alcoolémie, suspension ou annulation de permis, délit de fuite, ni de consommation pour état d'ivresse au cours des 5 dernières années
- Ne pas avoir fait l'objet d'une résiliation pour fausse déclaration, sinistralité, non paiement de primes au cours des 3 dernières années
- Il est précisé que la location envisagée n'est possible que pour des déplacements privées et professionnels
- Ne pas être en incapacité médicale à conduire
- Avoir accepté les présentes CGL selon le point 3

4.2 Le permis de conduire

Un permis de conduire délivré par un état membre à l'espace économique Européen et valable en France.



Les locataires ayant un permis délivré par un état extérieur à l'espace économique européen doivent présenter un permis avec photographie rédigé en français ou accompagné d'une traduction officielle.

Un permis de conduire international doit être accompagné d'un permis national ou une traduction officiel du permis en français.

Tout locataire n'étant pas en capacité de fournir l'un des éléments mentionnés plus haut, peut alors voir sa location annulée et ce sans remboursement possible.

5- LES OPTIONS

5.1 L'option kilométrage illimité

Le kilométrage du véhicule est renseigné sur l'état des lieux de début de location. Par défaut, le kilométrage autorisé pendant la location est limité à 100 kilomètres par jour de location. Cependant, le locataire peut demander l'option "kilométrage illimité" pour 5,00€/jour avec accord de **K PRICE LOCATION** avant le début de la location. Tout dépassement du kilométrage prévu dans le contrat de location est dû par le locataire et entraîne l'application des pénalités détaillées dans le barème signées des deux parties en début de location.

5.2 L'option aéroport

Cette option est facultative peut être souscrite par le locataire.

Pour **K PRICE LOCATION** cela consiste en un dépôt et/ou à une récupération du véhicule à l'aéroport Roland Garros - Sainte Marie.

Pour le locataire cela consiste à avoir le véhicule de location à l'aéroport Roland Garros et de l'y déposer au même endroit en fin de location.

Le tarif de l'option aéroport se décompose de la manière suivante:

- 30,00€ livraison du véhicule à l'aéroport à l'arrivée du locataire
- 30,00€ récupération du véhicule à l'aéroport au départ du locataire

5.2 L'option livraison/restitution

La livraison et/ou la restitution peut être souscrite par le locataire.

Pour **K PRICE LOCATION** cela consiste en un dépôt et/ou à une récupération du véhicule au lieu choisi par le locataire.

Pour le locataire cela consiste à avoir le véhicule de location au lieu choisi et de l'y déposer au même endroit en fin de location.

La demande de livraison et/ou restitution doit être effectuée 72h avant le début ou la fin de la location.



Les tarifs applicables de l'option livraison/restitution se trouvent en annexe de ces conditions générales.

5.3 L'option conducteur additionnels

Le locataire a la possibilité d'ajouter jusqu'à 1 conducteur additionnel sur une location. Tous les conducteurs doivent avoir plus de 23 ans, plus de 3 ans de permis et réunir les mêmes conditions que le conducteur initial. Le tarif est de 10,00€/jour par conducteur additionnel.

5.4 L'option week-end

Cette option est proposée sous forme de forfait du vendredi 16h00 au lundi 09h00 avec une demande préalable. (tarif à voir selon la demande et le véhicule)

5.5 L'option livraison / restitution en dehors des heures d'ouverture

K PRICE LOCATION est ouvert de 08h00 à 17h00 en continu mais si le locataire souhaite une livraison ou restitution en dehors de ces horaires cela reste possible mais facturé à 15,00€ par prestation.

5.5 L'option livraison / restitution week-end et jour férié

K PRICE LOCATION peut faire la livraison et la restitution d'un véhicule le week-end ou un jour férié mais celui-ci est facturé 15,00€ par prestation.

5.7 Prérequis et contrat de location

Une fois la location confirmée par le paiement du locataire, le locataire et **K PRICE LOCATION** doivent effectuer les démarches suivantes:

K PRICE LOCATION doit:

- vérifier les informations du locataire, notamment la validité de son permis de conduire. Pour cela, le locataire doit joindre la copie de son permis de conduire directement par mail, mms ou tout autres moyen de communication.

Le locataire doit obligatoirement envoyer une copie de son permis de conduire par mail, mms ou tout autres moyen de communication.

Une location est limitée à deux conducteurs uniquement si le locataire a communiqué les informations ainsi que les permis de conduire supplémentaires à **K PRICE LOCATION**.

Le locataire et **K PRICE LOCATION** doivent convenir d'un lieu de rendez-vous.



6- LA LOCATION

6.1 Contrat

Le contrat de location **K PRICE LOCATION** est transmis automatiquement avant le départ du véhicule par le locataire.

Celui-ci est composé de plusieurs éléments et il doit être complété et signé des deux parties pour qu'il soit valable:

Les éléments qui doivent être impérativement complétés au début de la location sont:

- le numéro et de la date de délivrance du permis de conduire du locataire (nom figurant sur le contrat de location)
- le kilométrage de départ et de fin de location
- le niveau de carburant
- le lieu de restitution du véhicule
- date et heure de fin ainsi que si la location a été prolongée
- le tarif et mode de règlement
- les dommages du véhicule
- les manquements/dépassements à la fin de la location

6.2 États de lieux du véhicule

Le jour de la location, **K PRICE LOCATION** peut refuser la location si:

- la personne se présentant au rendez-vous pour récupérer la voiture n'est pas le locataire. Le contrat de location doit être impérativement au nom du conducteur principal.
- si le permis de conduire original n'est pas en mesure d'être fourni

6.3 Début de la location

Dans le cas où le locataire a plus de 22 ans et présente un permis valide (plus de 3 ans de permis de conduire), le locataire et **K PRICE LOCATION** procèdent à un état des lieux contradictoire qui doit être signé par les deux parties.

Cet état des lieux doit être le plus précis possible et doit indiquer chaque défaut présent sur le véhicule. Il est recommandé de compléter cet état des lieux par des photos du véhicule.

Le niveau de carburant et le kilométrage du véhicule doivent apparaître clairement sur l'état des lieux dans les champs prévus à cet effet.

KPRICE LOCATION doit obligatoirement:

- vérifier le permis de conduire original du locataire. Le locataire doit fournir une copie de son permis de conduire ou **K PRICE LOCATION** sera en mesure de le prendre en photo



- fournir une copie du certificat d'immatriculation au locataire le jour de la location à garder dans le véhicule
- fournir une copie du contrat de location ainsi que l'attestation d'assurance
- livrer le véhicule dans un bon état de propreté intérieur et extérieur au début de la location sauf en cas de location de dernière minute ou dans le cas où le véhicule a été récupéré le jour même
- livrer le véhicule avec le plein et les accessoires obligatoires (triangle et gilet, ethylotest,...)

Le locataire doit obligatoirement:

- envoyer une copie du ou des permis de conduire par mail ou tout autres moyen de communication 48 heures avant le début de la location
- présenter son permis original à **K PRICE LOCATION**
- fournir une copie de son permis de conduire ou des permis de conduire des différents conducteurs ou permettre la photo de celui-ci
- restituer le véhicule dans le même état de propreté qu'en début de location
- restituer le véhicule avec le même niveau de carburant

En cas de salissure importante en fin de location, des pénalités pourront être appliquées. Ces pénalités sont détaillées dans le barème signées des deux parties en début de location.

6.4 Prolongation

Si le locataire souhaite prolonger une location déjà commencée, il doit en obtenir l'accord de **K PRICE LOCATION** et se fera si le véhicule est disponible pour la période de prolongation. Pour cela, le locataire doit faire part de son souhait par mail à **K PRICE LOCATION**. Le locataire accepte alors le paiement immédiat pour les jours de location ou options supplémentaires. Le tarif journalier, appliqué pour une prolongation ou une modification, est le dernier tarif enregistré par **K PRICE LOCATION**.

Si le véhicule n'est pas disponible pour la prolongation et que le locataire ne fait pas le retour du véhicule à la date prévue initialement, il se met hors des conditions d'assurance et tous dommages du véhicule seront de la responsabilité du locataire. Des pénalités de retard seront appliquées.

6.5 Incident pendant la location

En cas d'incident, le locataire dispose de 24 heures pour prévenir **K PRICE LOCATION**. Il doit déclarer l'incident et joindre les justificatifs demandés (constat amiable rempli, déclaration de vol,...)

Dans le cas où le locataire ne signale pas le dommage dans les délais, une pénalité de 200,00€ s'applique en plus de la franchise prévue contractuellement.



Si le véhicule est roulant, un signalement à **K PRICE LOCATION** suffit. Il n'est pas nécessaire de dépanner le véhicule et la location peut suivre son cours.

Si le véhicule n'est plus roulant au moment de l'incident, le locataire doit alors faire appel à **K PRICE LOCATION** afin que le véhicule soit dépanné.

6.6 Obligation du locataire en cas d'incident

En cas de bris de glace, le locataire doit se rendre le plus rapidement possible au dépôt de **K PRICE LOCATION** afin de faire filmer la vitre si celle-ci est brisée pour sécuriser le véhicule.

Dans le cas où le bris de glace ne nécessite pas de remplacement rapide de la vitre (impact hors pare-brise central avant ou arrière), le locataire peut conserver le véhicule jusqu'à la fin de location. Dans le cas où celui-ci ne souhaite pas conserver ce dit véhicule, il devra le restituer à **K PRICE LOCATION**.

Le locataire à 24h pour faire filmer la vitre, dans le cas où celui-ci refuse de procéder à cette procédure, il devra ramener le véhicule aux dépôts de **K PRICE LOCATION** et la location sera interrompue. Un nouveau véhicule sera mis à disposition si **K PRICE LOCATION** en dispose. Dans le cas contraire, le remboursement du reste de la location sera réalisé.

Tous nouveaux dégâts engendrés si la vitre n'a pas été filmée seront à la charge exclusive et intégrale au locataire.

6.7 En cas de panne

Le locataire doit prendre en photo sur le lieu de la panne, le kilométrage de la voiture, le niveau de carburant restant, ainsi que des photos montrant l'état intérieur et extérieur du véhicule.

Dans le cas où le nécessaire ne peut être effectué par le locataire, **K PRICE LOCATION** devra alors effectuer la comparaison.

Une comparaison sera alors faite avec l'état des lieux de début de location. Le montant correspondant au manque de carburant, à la propreté du véhicule ou tout autre dommage présent à la fin de la location seront facturés au locataire.

Sur présentation d'un rapport d'expertise démontrant la responsabilité du locataire lié à une utilisation anormale du véhicule, **K PRICE LOCATION** peut réclamer le versement de la somme due au titre de la remise en état du véhicule. Dans le cas où sa responsabilité est engagée conformément au rapport d'expertise, les réparations ainsi que les frais de remorquage sont à la charge exclusive du locataire.



6.8 En cas de crevaison

En cas de crevaison, les pneumatiques sont à la charge du locataire. S'il est nécessaire de changer deux pneus ou plus suite à une crevaison, le locataire devra payer le remplacement d'un pneu ainsi que 50% du coût d'un deuxième pneu.

Les 50% du deuxième pneu seront à la charge de **K PRICE LOCATION** sauf si l'éclatement vient d'une mauvaise manipulation du locataire.

Si le véhicule dispose d'une roue de secours, ou dispositif pour réparer une crevaison et que le véhicule est tout de même remorqué pour motif de crevaison, tous les frais supplémentaires occasionnés seront à la charge du locataire.

6.9 A la fin de location

Le locataire et **K PRICE LOCATION** procèdent à un tour du véhicule et relèvent le niveau de carburant et le kilométrage.

Le locataire s'engage à remettre le carburant au niveau initial au retour du véhicule.

Le nombre de barres manquantes devra apparaître sur l'état des lieux de fin de location.

Dans le cas où le véhicule n'est pas dans le même état qu'en début de location (manque de carburant, véhicule sale) des pénalités détaillées comme indiqué dans le barème signées des deux parties en début de location sont appliquées.

Si des dommages sont à déclarer, l'état des lieux de fin de location doit le stipuler. Pour cela la case "DOMMAGE IMPORTANT" doit être cochée.

Par ailleurs la fiche sinistre ainsi que le barème des réparations doivent être complétées et signées des deux parties.

L'état des lieux de fin de location doit être impérativement signé par les deux parties.



7- ASSURANCE, CAUTION, FRANCHISE

7.1 Assurance

K PRICE LOCATION à souscrit une assurance au tiers et responsabilité civile auprès du courtier PRUDENCE CREOLE permettant au locataire de bénéficier d'une couverture d'assurance durant la durée de la location.

La couverture commence à la prise en charge du véhicule par le locataire (date et heure indiquées sur le contrat de location faisant foi).

La couverture prend fin à la restitution par le locataire à **K PRICE LOCATION** (date et heure indiquées sur le contrat de location faisant foi)

Si le locataire prend le véhicule avant l'heure convenue ou rend le véhicule après l'heure indiquée sur le contrat de location, l'assurance ne couvrira pas les éventuels dommages survenus avant ou après l'heure indiquée sur le contrat de location, l'assurance ne couvrant strictement que les dommages survenus pendant la durée de la location.

7.2 Caution

Pour chaque location, une caution est obligatoire.

CATEGORIE A = 1250,00€

CATEGORIE B = 1500,00€

CATEGORIE N = 2000,00€

Celle-ci est effectuée au début de location par carte bancaire ou par chèque et restituer en fin de location si aucun sinistre/incident n'est constaté.

Dans le cas où un sinistre/incident est constaté le montant correspondant au barèmes des réparations sera prélevé de cette caution.

En acceptant les CGL, le locataire s'engage à verser à **K PRICE LOCATION** les montants inscrits sur le barème des réparations dans le cas où le dommage est inférieur à la caution et qu'aucun tiers n'est impliqué.

Cette somme est versée à **K PRICE LOCATION** pour les réparations de son dommage et aucun dossier n'est ouvert à l'assurance. **K PRICE LOCATION** est libre d'effectuer les réparations ou non de la voiture.



Dans le cas où le locataire conteste le montant des réparations, celui-ci a la possibilité de mandater un expert à ces frais pour chiffrer les dommages.

A ce titre, **K PRICE LOCATION** peut, en cas d'incident (dommage, accident) débiter à nouveau la carte bancaire ou encaisser le chèque de caution pour le paiement dans la limite des montant de la caution (hors frais de dossier et pénalités).

La caution est à la charge du locataire sauf en cas d'accident impliquant un tiers reconnu comme responsable.

La caution peut-être cumulées en fonction des chocs subis par le véhicule.

K PRICE LOCATION prélèvera également des frais de gestion.

7.3 FRANCHISE

Pour chaque location, une franchise contractuelle s'applique pour chaque dommage. Les montants affichés sont hors frais de dossiers.

Bris de glace	80,00€
Incendie - Forces de la nature	450,00€
Vol	450,00€
Dommages tout accident	450,00€
Catastrophes Naturelles	Selon réglementation

En cas de Bris de glace, Le locataire devra régler automatiquement les 80,00€ de franchise au réparateur.

L'ensemble des franchises est à la charge du locataire sauf en cas d'accident impliquant un tiers reconnu comme responsable. Les franchises peuvent être cumulées en fonction du nombre de chocs subi par le véhicule. Le cumul des franchises sera appliqué uniquement sur avis de l'expert désigné par l'assureur.



8- RESPONSABILITES ET OBLIGATIONS

8.1 Responsabilités et obligations du locataire

Le locataire s'engage:

- ne pas chercher à tromper **K PRICE LOCATION** sur son identité, la validité de son permis de conduire ou sur toutes les informations qui le concernent
- conduire prudemment et respecter en tout temps le code de la route
- ne pas modifier le véhicule loué ou ses équipements
- ne pas chercher à dissimuler un dommage au véhicule
- respecter toutes les réglementations en vigueur
- contrôler l'état du véhicule en début et fin de location et signaler tout défaut sur le véhicule
- ne pas prolonger la location sans avoir obtenu l'accord écrit de **K PRICE LOCATION**
- maintenir le véhicule dans un bon état de propreté intérieur et extérieur
- informer **K PRICE LOCATION** de tout incident (dommage, panne, vol, accident, contravention) dans les plus brefs délais
- prendre à sa charge toute contravention reçue pour une infraction commise durant la période de location (excès de vitesse, mauvais stationnement, enlèvement de voiture,...)
- prendre à sa charge les frais engagés pour remplacer les clés du véhicule en cas de perte ou laisser dans le véhicule
- ne pas fumer dans le véhicule
- prendre en compte les demandes spécifiques de **K PRICE LOCATION**

Le locataire est responsable du véhicule pendant toute la durée de la location.

8.2 Responsabilités et obligations de K PRICE LOCATION

K PRICE LOCATION s'engage à:

- ne pas chercher à tromper le locataire sur son véhicule ou toutes les informations qui le concernent
- fournir un descriptif conforme du véhicule incluant les photos
- remettre une copie du certificat d'immatriculation en début de location
- remettre une copie du procès verbal de contrôle technique en début de location
- remettre une copie de l'attestation d'assurance en début de location
- respecter toutes les réglementations en vigueur et en particulier concernant la conservation à bord du véhicule d'un gilet de sécurité et d'un triangle de pré-signalisation

K PRICE LOCATION est responsable du véhicule avant et après chaque location.



9- CONDITIONS FINANCIERES

9.1 Tarification des locations

Le tarif d'une location est constitué d'un prix journalier de location et d'un prix pour les options supplémentaires (conducteurs supplémentaires, livraison du véhicule à l'aéroport,...)

9.2 Frais d'annulation par le locataire

En cas d'annulation par le locataire:

- plus de 48 heures avant la location, **K PRICE LOCATION** applique des frais d'annulation de 15% sur le montant total de la location. Le locataire est remboursé du montant restant. Le remboursement s'effectue dans un délai de 10 jours.
Si le paiement est effectué via le site internet ZOTCAR par le locataire le montant du remboursement correspondra au versement perçu par **K PRICE LOCATION** du site internet ZOTCAR
- moins de 48 heures avant la location, **K PRICE LOCATION** applique des frais d'annulation à hauteur de 50% sur le montant total de la location. Le locataire est remboursé du montant restant. Le remboursement s'effectue dans un délai de 10 jours.
Si le paiement est effectué via le site internet ZOTCAR par le locataire le montant du remboursement correspondra au versement perçu par **K PRICE LOCATION** du site internet ZOTCAR

Toute location annulée, le jour même de la location ou après le début de location, est due et ne peut pas être remboursée.

Le locataire peut contester les frais d'annulation en cas de force majeure. Le cas de force majeure doit réunir trois conditions: imprévisible, irrésistible (insurmontable) et échappe au contrôle du locataire. Celui-ci doit être justifié par un document officiel et être envoyé par courrier avec avis de réception pour être recevable. Par exemple, une incarcération ou un départ précipité pour un pays/département ne constituent pas des cas de force majeure. En cas de litiges celui-ci sera porté vers les juridictions compétentes.

9.3 Frais de gestion de sinistre

Pour tout sinistre impliquant une réparation ou une intervention de l'assurance, les frais de dossier redevables par le locataire sont fixés à 20,00€ pour pénalité et 50,00€ pour sinistre. Ces frais seront déduits de la caution.

9.4 Frais de gestion des contraventions

Contravention pour stationnement: ces infractions étant traitées directement par les communes celle-ci sera réglé par **K PRICE LOCATION**



La contravention sera ensuite facturée au locataire (coût de l'amende, + 20,00€ de frais de gestion)

En cas de contravention pour véhicule mal garé ou de mise à la fourrière, le locataire en assume les frais.

En cas d'excès de vitesses du locataire ou autre infraction au code de la route, **K PRICE LOCATION** sera destinataire de l'amende de l'avis de retrait de points. S'il s'en aperçoit, le locataire aura préalablement informé **K PRICE LOCATION**.

K PRICE LOCATION devra déclarer ne pas être l'auteur de l'infraction aux services de perception et leur renverra la requête en exonération en indiquant l'identité du locataire. Une copie du contrat de location ainsi qu'une copie du permis de conduire du locataire seront transmises. Des frais de gestion de 20,00€ seront facturés au locataire.

En cas de mise à la fourrière, s'il en résulte un retard de livraison dudit véhicule à la fin de la location, les pénalités de retard décrites dans le barème signées des deux parties en début de location seront appliquées.

Dans le cas où le débit de la carte bancaire du locataire échoue, en raison de fonds insuffisants sur le compte bancaire du locataire ou du dépassement de la d'expiration, **K PRICE LOCATION** enverra une demande au locataire pour régulariser la situation sous 8 jours. Si la régularisation n'est pas effectuée, le locataire sera redevable d'une pénalité de 20,00€ pour des frais de gestion et d'avance de fonds.

Les éventuels frais de recouvrement engagés par **K PRICE LOCATION** seront entièrement à la charge du locataire.

Dans le cas où le locataire à effectuer sa caution par chèque bancaire, l'encaissement de celui-ci sera immédiat. Un délai de 15 jours sera observé avant validation par la banque. Suite à ces 15 jours, si le chèque est refusé en banque, **K PRICE LOCATION** enverra une demande au locataire pour régulariser la situation sous 8 jours. Si la régularisation n'est pas effectuée, le locataire sera redevable d'une pénalité de 50,00€ pour des frais de gestion et d'avance de fonds.

Les éventuels frais de recouvrement engagés par **K PRICE LOCATION** seront entièrement à la charge du locataire.

9.5 Pénalités de fin de location

Les pénalités sont également appliquées après la fin de location indiquées sur le contrat de location ainsi que le barème signés des deux parties.



9.6 Recouvrement des sommes dues

Le locataire est responsable des cartes utilisées ou du ou des chèques remis. Ceux-ci pourront donc être utilisés lors des prélèvements ou encaissement pour la location, modification mais aussi pour les pénalités et incidents.

9.7 Pénalités de retard

En cas de non-présentation du locataire à la fin de la location, les frais de pénalités suivant le barème signées des deux parties au début de la location seront appliquées.

En plus de ces pénalités, le locataire est redevable du prix de la location de la voiture qui est automatiquement prolongée jusqu'à la restitution du véhicule.

Ces pénalités de retard s'appliquent pour le retard à la restitution du véhicule par le locataire à **K PRICE LOCATION**.

Elles ne s'appliquent aucunement en cas d'incident pendant la location (si l'incident est la cause du retard).

10- COMPÉTENCE

De convention expresse, en cas de contestation quelconque; celle-ci sera portée devant les juridictions compétentes de l'arrondissement du siège de l'entreprise qui à effectué la location.